

OBJET : FDAEC 2024

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID : 033-213305097-20240129-42024-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de **LIBOURNE**

S²LO

RÉUNION 29 Janvier 2024

N°04-2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers en visioconférence : 1
Nombre de Conseillers absents excusés : 3
Date de convocation du Conseil Municipal
16 janvier 2024

Le vingt-neuf janvier deux mil vingt-quatre à 18h15,
le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE
L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

Acte certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le
Et de la publication ou notification le

VOTES : Pour : 11 + 3 pouvoirs- Abstention : 0 - Contre : 0

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excusé »	ABSENTS ayant voté par procuracion
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER		X		X
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS	X (visioconférence)			
Mme Christelle LAGRAVE		X		X
M. Laurent MEYNIER	X			

Madame Marine DE TAFFIN a été élue secrétaire de Séance.

Monsieur Thibaut FUGIER a donné procuracion à Monsieur Philippe DUFOUR.

Madame Nadia BERCKMANS a donné procuracion à Madame Marine DE TAFFIN.

Madame Christelle LAGRAVE a donné procuracion à Monsieur Éric FRON-ORTIN.

Pour voter en leur lieu et place.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID : 033-213305097-20240129-42024-DE

S'LO

N°04-2024

FDAEC 2024

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités locales.

Madame le Maire explique que la sollicitation de la participation financière adressée au Département de la Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes FDAEC 2024 porte sur les opérations d'investissement présentées comme suit :

Réparation de la route de Boyer	102	2152	6 024,22 €	7 229,06 €
Route du Moulin	102	2152	4 760,00 €	5 712,00 €
Route de Charlemagne	102	2152	2 427,60 €	2 913,12 €
Route de Brandet	102	2152	7 616,00 €	9 139,20 €
Achat d'une tondeuse	101	21578	3 971,25 €	4 765,50 €
			24 799,07 €	29 758,88 €

Considérant que le coût d'investissement estimé est à 24 799,07 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote : POUR : 11 + 3 pouvoirs ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Art. 1^{er} : DECIDE de réaliser les opérations concernant ces investissements 2024.

Art. 2 : SOLLICITE le versement d'une aide Départementale au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal – F.D.A.E.C. 2024.

Art. 3 : DIT que la recette de l'Aide Départementale sera imputée à l'article 1323 de ces opérations.

Art. 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.
- M. Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH



Secrétaire de séance :

M. de Tafan